



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État  
La Ministre aux Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 2 décembre 2010

Monsieur le Président  
de la Chambre des Députés

Luxembourg

CHAMBRE DES DEPUTES  
Entrée le:  
02 DEC. 2010

Personne en charge du dossier:  
Nicole Sontag-Hirsch  
☎ 247 - 82952

Réf.: 2010 - 2011 / 0956 - 03

**Objet:** Réponse à la question parlementaire n° 0956 du 18 octobre 2010  
de Monsieur le Député Ben Fayot.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe **la réponse de Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures** à la question parlementaire sous objet, concernant la Bibliothèque nationale.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour la Ministre aux Relations  
avec le Parlement

Pascal Thill  
Inspecteur



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

137682/024812

Luxembourg, le

01 DEC. 2010

Le Ministre aux Relations avec le Parlement <b>SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION</b>	
Reg.:	SCL:
Entré le: 02 DEC. 2010	
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

**Madame Octavie Modert**  
**Ministre aux Relations avec**  
**le Parlement**

**Service Central de Législation**  
**43, boulevard F.D. Roosevelt**  
**L - 2450 Luxembourg**

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse du Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire N°956 du 18 octobre 2010 de l'honorable député Monsieur Ben Fayot, concernant la Bibliothèque nationale, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**Claude Wiseler**  
**Ministre du Développement durable**  
**et des Infrastructures**

**Réponse de Monsieur Claude WISELER, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, à la question parlementaire n° 956 du 18 octobre 2010 de Monsieur le Député Ben FAYOT**

Par sa question parlementaire no 956, l'honorable Député Ben Fayot s'enquiert au sujet de la réalisation d'une nouvelle Bibliothèque nationale (ci-après la "BNL") au Bricherhaff, Kirchberg, suite à la déclaration de Monsieur le Premier Ministre à ce sujet lors de son discours sur l'état de la Nation du 5 mai 2010.

En ce qui concerne l'acquisition du terrain en question, l'on précise tout d'abord qu'en principe, le Fonds ne vend ses terrains que sur base d'un projet d'immeuble concret qui sera annexé à l'acte de vente. En effet, ce n'est qu'à ce moment-là qu'il soit possible de délimiter les emprises et les surfaces nécessaires à l'implantation de l'immeuble en question. Par conséquent, le Fonds réserve le terrain au Bricherhaff pour les besoins de la BNL et l'acte de vente y afférent sera conclu à la phase de l'APS, voire de l'APD du projet en question. En ce qui concerne le prix à payer par l'Etat au Fonds, cette question sera tranchée au moment de l'acte et sera soumise pour approbation au Gouvernement en conseil conformément à la loi modifiée du 7 août 1961 relative à la création d'un fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg.

En ce qui concerne le budget prévu pour le projet de la BNL, le Conseil de Gouvernement a provisoirement fixé le coût de ce projet à 90 millions d'euros, à l'instar d'autres projets, dans le contexte des opérations d'économies budgétaires. Le programme de construction doit, comme pour tous les autres bâtiments, être soumis à une analyse et à une révision des besoins y relatifs. Etant donné que les architectes vont être chargés d'un nouveau projet totalement différent de celui initialement prévu et sur un emplacement libre aux caractéristiques également différentes, il est difficile d'avancer pour l'instant un budget définitif.

Les crédits tels qu'inscrits actuellement dans les prévisions pluriannuelles tiennent compte du lancement des études en 2011, dès qu'un programme de construction révisé sera présenté par la BNL

Les frais antérieurs s'élevant à quelque 1.816.328.- euros sont inclus dans l'enveloppe financière précitée, fixée par le Gouvernement pour le projet de construction d'une nouvelle Bibliothèque Nationale.

En partant de l'hypothèse que le programme de construction définitif soit approuvé au printemps 2011, un projet de loi pourra être déposé début 2013 et les travaux pourront commencer en 2014.